Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 15 (1941)

Heft: 1

Artikel: Antoine Berne à l'Academie de Lausanne

Autor: Junod, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-870031

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANTOINE BERNE A L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

Leçon inaugurale — prononcée le 29 octobre 1940 — de l'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire, que M. Louis Junod, docteur ès lettres, sous-archiviste, donne en qualité de privat-docent à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne.

Qui est Antoine Berne, se demande sans doute le lecteur, et quelle est cette célébrité de notre pays dont il lit le nom pour la première fois ? Celui qui voudrait se renseigner sur ce personnage aura beau chercher, il ne trouvera rien, ni dans les biographies générales, ni dans le *Livre d'or des familles vaudoises*, ni même dans le *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués*... d'Albert de Montet. Et pour cause : Antoine Berne n'est pas un grand homme méconnu, et il ne s'est distingué en rien aux yeux de la postérité. Les seules traces qu'on puisse trouver de lui sont, dans le *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, d'Eugène Mottaz, à l'article Yverdon, qu'Antoine Berne y a été stationnaire [1] de 1774 à 1780, et à l'article Fiez qu'il y a été pasteur de 1780 à 1797.

Commençons donc par faire une esquisse de sa carrière. Né à Grandson en 1743, Antoine Berne fait à l'Académie de Lausanne des études de théologie ; consacré en 1767, il est suffragant des pasteurs de Concise, puis de Giez ; il se marie en 1771 avec la fille du pasteur Bourgeois, dont il aura deux fils, en 1772 et 1774 ; de 1774 à 1780, il est stationnaire à Yverdon ; de 1780 à sa mort, il est pasteur à Fiez ; et il meurt à Grandson le 30 juillet 1797, âgé de 54 ans.

Qu'y a-t-il, dans cette carrière pastorale tout unie, et semblable à beaucoup d'autres, qui mérite de retenir notre atten-

---

[1] Le stationnaire était un jeune pasteur qui devait stationner dans une certaine localité pour de là « subsidier » les pasteurs d'un certain nombre de paroisses, quand besoin était.

tion ? Ceci : les comptes qu'Antoine Berne, comme tant d'autres de son temps, a tenus jour après jour, nous ont été conservés pour une période de cinq ans environ, soit du 6 décembre 1763 au 9 octobre 1768, alors qu'il était étudiant en théologie ou, comme on disait alors, proposant. Signalés dans le catalogue d'un bouquiniste de Genève, ils ont été acquis en 1939 par les Archives Cantonales Vaudoises [1]. Ce n'est pas un livre de raison ; ce ne sont pas non plus des récits charmants et savoureux, comme *Les souvenirs de jeunesse d'Antoine de Polier* [2], ou comme ceux du juge de paix Amédée-Daniel Fornallaz [3]. Antoine Berne ne nous raconte pas, comme Antoine Polier, les détails d'un séjour en Suisse allemande, où, sans la vigoureuse intervention du pasteur chez lequel il logeait, toute sa vertu ne lui aurait pas suffi pour résister aux avances non déguisées de la charmante veuve d'un M. de Graffenried, ou à celle de la gouvernante d'un M. de Diesbach. Il ne nous énumère pas, comme Fornallaz, ses frasques d'étudiant : « picorée » de bigarreaux, enlèvement subtil de volailles rôties à la barbe d'Anglais qui allaient se mettre à table, luttes épiques avec les hommes du guet, « resquillage » savant (la chose, sinon le mot, existait déjà) chez l'artificier installé dans le cimetière de la Madeleine. Non, Antoine Berne nous a laissé simplement un livre de comptes, où sont notées chaque jour ses dépenses ; mais il y a moyen, je crois, d'en tirer un petit tableau de la vie, matérielle tout au moins, des étudiants de notre Académie dans les années 1760 à 1770.

* * *

Antoine Berne est donc né à Grandson.

Grandson était l'un des quatre bailliages administrés en commun par Berne et Fribourg depuis l'époque des guerres de Bour-

---

[1] Ils y portent la cote Bdd 126.

[2] Publiés dans la *Revue historique vaudoise*, t. XIX (1911), p. 117 sqq., 142 sqq., 171 sqq. et 237 sqq.

[3] Encore inédits, ils sont la propriété de la Société vaudoise de généalogie, et déposés aux A.C.V. Amédée-Daniel Fornallaz a été étudiant à Lausanne de 1763 à 1772.

gogne : pendant cinq ans, le gouvernement de Berne, qui avait alors ce qu'on appelait l'alternative, administrait le bailliage par l'intermédiaire d'un bailli fribourgeois ; puis, pendant cinq autres années, on avait un bailli bernois sous les ordres de Fribourg. Ce système pouvait être excellent en soi [1]. Mais il ne fut pas sans causer de sérieux désagréments au XVIme siècle, au moment des luttes et des troubles de la Réformation. Au XVIIIme siècle, où le prosélytisme des réformés s'était bien apaisé, pour ne pas dire endormi, les pasteurs du bailliage de Grandson n'éprouvaient qu'exceptionnellement d'infimes difficultés, le mot est encore trop fort, de très légers embarras, à la présence au château de Grandson d'un Fribourgeois catholique, dont la conduite pouvait être en opposition avec telle ordonnance ecclésiastique de Messieurs de Berne. Nous en verrons un exemple tout à l'heure.

Les Berne n'étaient pas à Grandson ce que certaines familles, avec une vanité un peu ridicule, se prétendent parfois : autochtones, parce que leur nom se rencontre dès le XVIme ou même dès le XVme siècle dans telle de nos communes. Les registres paroissiaux de Grandson remontent à 1586, mais ce n'est qu'en 1655 que nous y rencontrons pour la première fois la famille Berne. Ce qui est amusant, c'est que la famille semble y recevoir ce nom à cette occasion. Le premier que nous trouvions établi à Grandson, un prénommé Jean, venait apparemment de la partie allemande du canton, sinon de la capitale elle-même ; il portait sans doute un nom difficile à prononcer pour les Vaudois de l'époque, tel que Gilgen, Rothgerber ou Zwahlen [2]. La population de Grandson, au lieu d'estropier son nom, préféra appeler le personnage Jean de Berne [3], et bientôt Jean Berne [4]. Le procédé n'était pas nouveau : c'est

---

[1] Il « causait de bien entretenir les dits sujets », qui étaient administrés à leur « grand contentement », nous dit Pierrefleur (p. 2 sq.) des gens du bailliage d'Orbe, qui étaient soumis au même régime.

[2] Ces noms sont devenus parfois Fleurdelys, Roquerbre et Chevallaz.

[3] A.C.V., Eb 64², p. 27.

[4] Ou parfois Bernaz. *Ibid.*, p. 53.

ainsi qu'on rencontre des Vullierens à Morges, des Delasarraz à Cossonay, des Cossonay et des Gingins à La Côte, les gens ayant reçu comme nom de famille celui du village d'où ils arrivaient.

La famille Berne n'était pas bourgeoise de Berne, car nous ne la voyons nulle part pourvue de ce titre, et c'en était un précieux, qu'on ne laissait pas volontiers tomber en désuétude (pensons à l'expression vaudoise : on est de Berne, qui avait alors toute sa valeur). Les Berne sont qualifiés tout d'abord d'« habitants » ; ils s'installent à demeure à Grandson et y acquièrent bientôt la bourgeoisie : lors d'un baptême, le 14 mars 1673, nous voyons que Jean Berne est maintenant bourgeois de Grandson [1].

Les Berne sont d'abord de petites gens ; deux sont officiers, c'est-à-dire huissiers du bailli ; un autre est tanneur. Puis la famille s'élève peu à peu : Monsieur Pierre-François Berne, le père de notre étudiant, est conseiller de la ville de Grandson et receveur du château [2] ; il finira châtelain de Chamblon [3]. Un siècle d'ancien régime de plus, et nous aurions sans doute vu un ou deux Berne, notaires et commissaires, s'enrichir assez dans les stipulations et les rénovations de fiefs pour entrer dans la noblesse en faisant l'acquisition d'une terre noble, comme ce fut le cas pour les Mandrot et les Crinsoz, par exemple.

Pierre-François Berne avait épousé, le 13 mars 1742, Judith-Esther Calame [4], dont une sœur était la femme du châtelain Meunier. Leur aîné, Antoine-François-Nicolas, naquit à Grandson vers le début d'août 1743, et il y fut baptisé le 22 août suivant. Le père, qui était par ses fonctions en rapports étroits avec le château, avait obtenu pour parrains de son fils, outre le pasteur Jonas-François Calame, le précédent bailli fribourgeois de Grandson, Monsieur Jean-Antoine de Boccard, seigneur de Grangette, et l'actuel bailli, également un Fribourgeois, M. Antoine-Constantin de Maillardoz ; les marraines

---

[1] *Ibid.*, p. 92.
[2] A.C.V., Eb 64[3], p. 91.
[3] A.C.V., Eb 64[5], p. 32.
[4] *Ibid.*, p. 202.

étaient la femme du bailli, Madame Marie-Otilie de Maillardoz, Mademoiselle Marguerite de Fuens [1] et Madame la châtelaine Meunier ; cela faisait quatre parrains et marraines catholiques, chose qu'une ordonnance bernoise interdisait formellement ; cette ordonnance a été « rafraîchie » à plusieurs reprises, ce qui prouve justement qu'elle n'était guère appliquée longtemps après avoir été « rafraîchie » et ainsi remise en vigueur. Qu'allait faire le pasteur de Grandson ?

Un cas semblable s'était déjà présenté cinquante ans plus tôt. Le pasteur d'alors, Jost Duvoisin, prenant son courage à deux mains, osa se prévaloir de l'ordonnance de Berne et refuser le bailli fribourgeois de Grandson et sa femme pour parrain et marraine de l'enfant qu'il allait baptiser [2]. J.-B. Pichard, le pasteur qui devait officier pour Antoine Berne, était moins courageux et n'osa rien dire. Mais, tenant à se mettre en ordre avec sa conscience, ou avec les réclamations éventuelles de la Classe ou de LL. EE. de Berne, il prit sa plume et inscrivit dans la marge du registre des baptêmes : « Ce choix des parrains et des marraines est contraire aux lois, mais on ne l'a su que lorsqu'ils se sont présentés à l'Eglise, et que l'on n'aurait pu y remédier sans produire un très mauvais effet. » [3]

Antoine Berne passa sa première enfance à Grandson. Il y commença ses classes (le maître d'école de Grandson était généralement un jeune pasteur qui n'avait pas encore de cure), puis il songea à entrer à l'Académie, à Lausanne.

L'Académie comprenait alors trois auditoires : éloquence, où l'on entrait à 13 ans ; philosophie, où l'on entrait à 15 ans, et théologie, où l'on entrait à 18 ans et où l'on restait quatre ans. Chacune des années de promotion des différents auditoires formait ce qu'on appelait une volée. Les nominations aux cures vacantes du pays se faisaient d'après le rang ; on épuisait d'abord

---

[1] La seigneurie de Fuyens a appartenu à la famille de Boccard.

[2] A.C.V., Eb 64^2, p. 188.

[3] Eb 64^3, p. 91.

tous les candidats d'une volée de consécration, par ordre de mérite ; puis, quand tous étaient casés, on entamait la volée suivante, et ainsi de suite. Je sais qu'il y avait parfois, pour les gens bien en cour à Berne, des exceptions, mais la règle était très généralement appliquée ; il importait donc à un étudiant de ne pas être inscrit dans une volée plus jeune que celle des camarades de son âge.

Antoine Berne, dont la santé ne paraît pas avoir été très bonne dans son enfance, fut empêché par la maladie d'entrer en éloquence en 1756, comme son âge lui en aurait donné le droit. Ce n'est qu'en 1758 qu'il fut en état de venir à Lausanne. Comment faire pour être inscrit dans la volée des jeunes gens de son âge, et pour rattraper ainsi le retard causé par sa mauvaise santé ? Les membres de l'Académie, soucieux de maintenir l'obligation de passer par toute la filière, s'y seraient probablement opposés. Il n'y avait donc qu'un moyen : faire intervenir le souverain. C'est ce qu'on fit ; une requête partit de Grandson, sans doute dûment recommandée par le bailli, qui était alors un Bernois, à l'adresse des Curateurs de l'Académie de Lausanne, une des nombreuses commissions du gouvernement.

La requête fut admise. Le 16 novembre 1758, une lettre des Curateurs enjoignait à l'Académie de Lausanne de recevoir Antoine Berne au nombre des étudiants et de lui assigner un rang proportionnel à son âge [1]. L'Académie n'avait qu'à s'incliner ; elle était cependant mécontente d'entrer de la sorte en rapports avec le nouvel étudiant ; comme elle avait un moyen de manifester sa mauvaise humeur, elle ne s'en priva pas : aux examens promotoires du printemps, Antoine Berne obtint des succès tout à fait honorables : *satis bene* pour Tite-Live, *bene* pour Cicéron et *bene* pour Horace ; l'Académie décida cependant de le promouvoir en philosophie en queue de sa volée, justifiant cette décision en considérant Antoine Berne comme un « advenaire », c'est-à-dire comme un externe, seule qualité en laquelle il avait été admis aux examens [2].

---

[1] A.C.V., Bdd 51[7], p. 267.

[2] *Ibid.*, p. 290, 296 sq. et 298.

Dans les années qui suivent, l'Académie n'a pas à s'occuper de la conduite d'Antoine Berne, comme c'était alors le cas pour de mauvais sujets tels que Fornallaz. Les *Actes Académiques* ne le mentionnent que pour lui accorder des congés : le 31 mai 1759, Antoine Berne obtient la permission de demeurer chez lui jusqu'aux vacances d'automne [1] ; l'année suivante, il obtient le premier mai un congé jusqu'aux censures d'août [2], et le 27 novembre un congé jusqu'aux censures de février, « à raison du mauvais état de sa santé» [3]. Le 22 avril 1761 enfin, il est mis en congé jusqu'aux censures d'août [4]. A la fin de 1762, il subit les examens pour la promotion en théologie, avec la mention *bene* partout : Nouveau Testament grec, hébreu, morale et physique ; et il passe en théologie, sixième de sa volée sur douze [5] ; le voilà proposant. Puis les congés reprennent : en avril 1763 jusqu'aux censures de mai, en mai jusqu'aux censures d'août, en août jusqu'aux prochains examens de semestre [6] ; enfin, le 24 novembre 1763, l'Académie accorde à Antoine Berne de pouvoir demeurer à Lenzbourg en qualité de précepteur chez M. de Diesbach, le bailli du lieu [7].

* * *

Antoine Berne a vingt ans, il a déjà fait une année de théologie, sans suivre beaucoup les cours, et il va partir pour la Suisse allemande pour cinq mois.

Voyons un peu quels seront ses bagages ; ils seront contenus dans une grande caisse de sapin, couverte de toile cirée, et dans une malle de peau. Le trousseau du jeune homme, sans doute soigneusement préparé par sa chère mère, comme il l'appelle toujours, ne peut manquer de paraître bien considérable.

Voyez plutôt : 36 chemises marquées A.F.B. (6 fines garnies, 8 mi-fines dont 6 unies et 2 garnies, et 22 unies) ; 14 tours de cols de bazin, marqués A. B. ; 12 tours de col de mousseline, marqués

---

[1] *Ibid.*, p. 299 sq.
[2] *Ibid.*, p. 389.
[3] *Ibid.*, p. 432.
[4] Bdd 51[8], p. 6.
[5] *Ibid.*, p. 121, 125, 127 et 131.
[6] *Ibid.*, p. 152, 161 et 172.
[7] *Ibid.*, p. 187.

A. B. ; 2 paires de bouts de manches ; 9 bonnets de coton blanc, marqués A. B. ; 18 mouchoirs de poche bleus et blancs, marqués A. B. ; et 4 autres mouchoirs de poche, marqués B.

Passons aux bas : une paire de soie blancs, une paire de soie noirs, une paire de laine noirs fins d'Angleterre, une paire de laine blancs rayés, deux paires de laine noirs rayés, une paire de noirs unis, trois paires de couleur, onze paires de bas de fil, une paire de galette [1], une paire de coton pour dessous.

Plus : sept paires de chaussons, un plastron, deux serre-tête, une impériale de taffetas noir, un mouchoir de soie pour la nuit, un bonnet de velours pour le voyage, deux chapeaux avec une boîte, un manchon de peau d'ours, deux bourses à cheveux.

Enfin les habits : un habit complet de drap noir, un de drap gris bleu mélangé, un de merveille d'Hollande gris, un habit de droguet, un habit gris façonné de Durois pour l'été avec les culottes, une paire de culottes de « sarge » de Nîmes noire, une d'everlestin [2] noir usées, une veste noire, une veste noire de camelot, un casaquin de peluche gris avec les culottes, un casaquin de rayé avec deux vestes, un « brustout de mouleton ».

Terminons par les chaussures : quatre paire de souliers, dont deux d'escarpins, une paire de claques et une paire de bottes.

Plus une nappe pour couvrir le dessus de la grande caisse.

Antoine Berne ajoute : « J'ai de plus aporté plusieurs livres, dont la notte est separée, & plusieurs autres petits articles, qui ne sont pas ici portés. » Nous regrettons de ne pas avoir cette liste de livres [3].

Voilà donc notre étudiant prêt à faire un long séjour hors de la maison maternelle. Il a de l'argent, environ 130 livres, qu'il a reçu au moment du départ [4], il ne lui manque plus rien. Tandis que sa grande caisse s'en ira seule par Soleure [5], un

---

[1] C'est ce qu'on appelle aujourd'hui du fleuret, un fil de soie grossière.

[2] Sans doute un « inusable », un *everlasting* anglais.

[3] Tout le détail de ce trousseau est dans A.C.V., Bdd 126, p. 57 et 58.

[4] 7 louis d'or neuf à 16 livres l'un, un double ducat à 14 livres, et de la menue monnaie (*Ibid.*, p. 6).

[5] *Ibid.*, p. 2.

voiturier s'est chargé de transporter le jeune homme et sa malle de Grandson à Berne pour le prix de 7 livres 3 sous [1].

Le 6 décembre 1763, Antoine Berne quitte Grandson [2]. A Yverdon, premier arrêt : notre jeune homme va se faire accommoder les cheveux [3]. Le soir, il soupe à Payerne et y couche [1]; il repart le lendemain matin, dîne à Guminen (Gümmenen) [1]; en route, il achète du tabac, et le 7 au soir il est à Berne [3]. Notre étudiant y va loger chez un cousin, Jean-Louis Meunier; il s'arrêtera quatre jours chez lui. Trouvant sa garde-robe insuffisante, il profite de son séjour dans la capitale pour aller chez M. Hartmann, marchand drapier, acheter du drap et de la doublure pour un habit complet, que le tailleur Henzy en quatre jours lui fera. En attendant, entre les essayages, Antoine Berne va chez un libraire, où il achète l'*Histoire d'Alexandre-le-Grand*, de Quinte-Curce; du même pas, il porte le volume chez un relieur, à qui il confie aussi un almanach. Le lendemain, il écrit une lettre, à sa chère mère sans doute; puis il va visiter l'arsenal de Berne. Le surlendemain, il va chez le relieur reprendre son Quinte-Curce et son almanach; il lui achète en outre un « livre en blanc », qui est assurément le livre dans lequel il inscrira ses gains et ses dépenses dès son arrivée à Lenzbourg. Le 11, il règle le compte du perruquier qui l'a accommodé pendant son séjour à Berne; puis il écrit une lettre [3] et fait une partie de quadrille, où il gagne deux livres [4]. Le 12 au matin enfin, il prend congé de son cousin Meunier, après avoir donné un « tringuelte » à la servante [5].

Pour la suite de son voyage, Antoine Berne s'est arrangé avec un autre voiturier, qui le transportera jusqu'à Langenthal [6]. Il passe par Hindelbank [7], dîne à « Kilpren » (Kirchberg) et arrive le soir à Langenthal [6]. Il y reste jusqu'au lendemain après le dîner, gagnant 5 sous au quadrille [8], s'achetant un peigne et trouvant le moyen d'oublier ses claques [9]. De Langenthal à

---

[1] *Ibid.*, p. 2.
[2] *Ibid.*, p. 6.
[3] *Ibid.*, p. 86.
[4] *Ibid.*, p. 23.
[5] *Ibid.*, p. 87.
[6] *Ibid.*, p. 2.
[7] *Ibid.*, p. 87.
[8] *Ibid.*, p. 23.
[9] *Ibid.*, p. 87.

Aarbourg, il voyage à cheval; il payera trois livres pour le louage du cheval et la peine de le faire ramener à Langenthal [1]. Il couche à Aarbourg le 13 décembre au soir [1]; il passe à Aarau le 14 [2], y faisant une courte halte, et il arrive enfin à destination le jour même, à Lenzbourg, chez Monsieur le bailli de Diesbach. Il y restera jusqu'au 2 mai 1764 [3].

Sur le séjour d'Antoine Berne à Lenzbourg, nous ne savons que ce que nous révèlent ses menues dépenses. Notre précepteur s'est sans doute consacré avec conscience à sa tâche; en outre, il a entrepris l'étude de l'allemand : nous le voyons faire venir de Zurich en janvier une grammaire française-allemande, qu'il utilise abondamment, puisqu'il la fait relier en avril [4]. Nous le voyons dépenser fréquemment de menues sommes pour les pauvres. En janvier, il paye 2 sous pour le port de ses claques, qui sont enfin revenues de Langenthal [2]. Le 9 février, il va sur le champ de foire avec son élève, à qui il prête un peu d'argent [5]; pour son propre compte, il fait plusieurs achats : une paire de boutons de manche d'argent, un étui à cure-dents, un paquet de cure-dents, une brosse à nettoyer les dents, un portefeuille, une paire de boucles pour le valet de chambre, des épingles, un bâton de cire, un paquet de plumes [6]. Il achète deux almanachs, il a de petites notes de blanchisserie et de raccommodage. Il se procure de l'eau-de-cerise pour laver une veste noire [7], de l'eau-de-vie pour ses engelures [8], et il a recours au docteur Imoff, d'Aarau, pour une médecine [7]. Pour toutes ces dépenses, il a dû faire appel à son père, qui lui a renvoyé de l'argent [9]. Il fait une excursion à Brunegg [8], une autre à Villmergen [7]. Il va voir un aigle chez un montreur de bêtes [2]. Il achète enfin du papier et paye fréquemment des ports de lettres. En effet, il écrit très régulièrement, à sa chère mère sans doute. Sur une des pages de son livre de comptes, il a marqué, chacune par un trait, toutes les lettres qu'il a écrites de Lenzbourg;

---

[1] *Ibid.*, p. 2.
[2] *Ibid.*, p. 87.
[3] *Ibid.*, p. 1.
[4] *Ibid.*, p. 88 et 90.
[5] *Ibid.*, p. 21.
[6] *Ibid.*, p. 88 sq.
[7] *Ibid.*, p. 91.
[8] *Ibid.*, p. 90.
[9] *Ibid.*, p. 6.

il y en a six pour la seconde moitié de décembre, huit pour janvier, douze pour février, huit pour mars et douze pour avril [1]. Ces lettres racontaient peut-être les progrès de l'élève et les occupations du maître, leurs promenades et leurs excursions. Quel dommage qu'elles ne nous soient pas parvenues ; mais la famille Berne est éteinte, le livre de comptes d'Antoine a échoué chez un bouquiniste de Genève, et il est peu probable qu'une main pieuse conserve encore aujourd'hui, parmi de vieux papiers de famille, les lettres écrites de Lenzbourg. Après ses leçons, ses promenades et sa correspondance, Antoine Berne avait encore le temps de jouer, et de jouer très fréquemment ; à cette époque il est assez heureux pour voir ses gains atteindre à peu près le double de ses pertes [2].

Le 2 mai 1764, Antoine Berne quitte Lenzbourg, emportant, pour les vingt semaines qu'a duré son préceptorat, la somme de 96 livres, qu'il vient de toucher du bailli de Diesbach [3]. Il charge du transport de sa grande caisse, qu'il a récemment fait réparer [4], M. Vogelsang à Soleure [5]. Quant à lui, il s'entend avec un voiturier ; il passe par Aarbourg, couche à Murgenthal [6], dîne le 3 à « Kilpre » [7], et arrive le soir à Berne, où il restera toute la journée du lendemain. Il en profite pour s'acheter un chapeau, pour en faire reborder un autre, pour passer chez le perruquier et pour aller voir un léopard [8]. Le 5, il est au péage de Guminen ; il s'arrête à midi à Morat pour dîner et se faire raser, et s'en va coucher à Payerne. Le 6 mai au matin, il quitte Payerne et arrive le jour même à la maison [8].

* * *

Dès ce moment, nous pouvons suivre Antoine Berne dans chacun de ses déplacements ; son livre de comptes nous dira chaque jour où il est.

---

[1] *Ibid.*, p. 53.
[2] *Ibid.*, p. 23 sq.
[3] *Ibid.*, p. 6.
[4] *Ibid.*, p. 91.
[5] *Ibid.*, p. 3.
[6] *Ibid.*, p. 3 et 91.
[7] Kirchberg. *Ibid.*, p. 92.
[8] *Ibid.*, p. 92.

Pendant près de deux ans, les *Actes Académiques* ne mentionnent plus de congés qui lui auraient été accordés ; n'était le livre de comptes, nous pourrions croire qu'il a été assidu sur les bancs de l'auditoire de théologie. Mais si les *Actes Académiques* ne parlent pas de lui, c'est sans doute que les membres de l'Académie le croient encore absent et qu'il aura omis d'annoncer son retour. Il passe tout l'été à Grandson [1] et ne reviendra à Lausanne que pour l'hiver. Le 28 novembre 1764, un voiturier le transporte de Grandson à Lausanne, avec sa cousine DeGiez, l'étudiant Samuel Bourgeois, et un quatrième voyageur qu'il ne nomme pas ; toute la société s'arrête à Goumoens pour dîner [2].

A Lausanne, il prend pension chez le ministre Favre, à qui il paye 18 livres par mois pour déjeuner, dîner et souper [3]. Il lui fait présent, au moment de payer sa note, de deux livres de café et quatre livres trois quarts de sucre [4], un cadeau qui serait aujourd'hui fort apprécié. Il est en chambre ailleurs, chez une tante Calame, semble-t-il ; nous le voyons acheter deux chars de bois, qu'il fait scier et couper [5].

Le printemps, comme une hirondelle, l'entraîne vers le nord. Il passe de nouveau tout l'été à Grandson [6], ne revenant à Lausanne que deux fois pour quelques jours en automne [7]. Au début de décembre, il reprend ses quartiers d'hiver [8] : il sera cette fois en chambre chez la cousine Judith Buttex, à qui il payera 4 francs par mois [9] ; il note l'achat de paille pour son lit [10] ; quelques mois plus tard, pris d'un besoin de confort, il y ajoutera un matelas, misé à l'encan de M. Berseth [11]. Il prend pension chez M. de Crousaz, le procureur fiscal, dont la servante va lui faire sa chambre chez la cousine Buttex ; il paye, pour les trois repas, 24 livres par mois [12].

Il passe donc l'hiver à Lausanne, mais, dès le Nouvel-An, il fait des projets pour le printemps : en effet, le 7 janvier 1766, l'Académie s'occupe d'une requête de notre proposant : il

---

[1] *Ibid.*, p. 93 sqq.
[2] *Ibid.*, p. 67 et 100.
[3] *Ibid.*, p. 76.
[4] *Ibid.*, p. 109.
[5] *Ibid.*, p. 100.
[6] *Ibid.*, p. 109 sqq.
[7] *Ibid.*, p. 114 et 117.
[8] *Ibid.*, p. 119.
[9] *Ibid.*, p. 51 sq.
[10] *Ibid.*, p. 119.
[11] *Ibid.* p. 141.
[12] *Ibid.*, p. 50.

demande à pouvoir se retirer chez lui dès le mois de mars ; cette demande est refusée assez sèchement, avec la remarque qu'elle est contraire au règlement de l'Académie, qui veut que les étudiants en théologie séjournent à Lausanne pendant les deux dernières années de leurs études ; « d'autant plus encore, ajoute le procès-verbal, que jusques à présent il n'a pas paru des plus assidus » [1]. C'est le moment de se souvenir que l'on peut obtenir de LL. EE. ce que les membres de la Vénérable Académie vous ont refusé : le 11 février, l'Académie prend connaissance d'une lettre que vient de lui communiquer le bailli de Lausanne, et qu'il a reçue des Curateurs de l'Académie ; cette lettre accorde au proposant Berne la permission de s'absenter de l'Académie pour exercer le préceptorat domestique chez M. Manuel, seigneur bailli de Grandson. Dans sa mauvaise humeur, l'Académie décide de renvoyer l'affaire à une séance où le bailli sera présent [2]. Puis les *Actes Académiques* ne reparlent plus de l'affaire. Mais, dès le premier mars, Antoine Berne est à Grandson [3] ; il commence son préceptorat le 3, et il exercera ses fonctions pendant 13 mois [4], venant seulement deux fois à Lausanne pour quelques jours : en automne [5], pour des examens sans doute, et en janvier 1767, pour une soutenance de thèse [6].

On connaît l'usage d'alors : les thèses étaient rédigées par un professeur de l'Académie ; à la séance de soutenance, un ou deux étudiants étaient chargés de les défendre, tandis que d'autres étudiants, les opposants, les attaquaient. La séance où Antoine Berne et son camarade Blanc furent répondants eut lieu le 23 janvier 1767 ; nos étudiants y obtiennent tous les deux la mention *bene* [7]. C'est donc de bon cœur qu'ils payent chacun la moitié des frais d'impression et de reliure des thèses, et l'inévitable (déjà alors !) gratification au « pedel » ou bedeau. En outre, ils donnent un goûter aux opposants, leur offrent trois

---

[1] A.C.V., Bdd 51[8], p. 309.
[2] *Ibid.*, p. 313.
[3] Bdd 126, p. 125.
[4] *Ibid.*, p. 69.
[5] *Ibid.*, p. 131.
[6] *Ibid.*, p. 59 sq. et 134.
[7] Bdd 51[8], p. 352.

bouteilles de Malaga et une sérénade par le joueur Gallien [1]. Avant de repartir pour Grandson, Antoine va encore vite acheter un ruban pour sa mère, et une paire de gants pour sa cousine DeGiez [2].

Le terme des études approche, Antoine Berne va cette fois passer tout l'été 1767 à Lausanne, où il s'installe au début d'avril [3]. Il ne fera que deux courts séjours à Grandson [4]. Il est maintenant tout à fait chez M. de Crousaz, et il lui paye 28 livres par mois, pour la chambre et la pension [5]. Pour lui témoigner sa satisfaction, il lui fait en mai cadeau de deux paires de bas de soie [6].

Aux examens, notre étudiant obtient des succès très honorables : *bene* pour la proposition de huit jours, l'hébreu, la physique, la logique, le grec, la théologie, la proposition de quatre jours, *sat bene* pour la composition d'analyse, *bene* pour les compositions de théologie et de morale [7]. Il est au bout de ses peines ; le 14 septembre 1767, il est admis à la consécration, septième d'une volée de treize candidats au saint ministère ; le jour même, il est consacré avec ses camarades, prête le serment requis et signe les lois académiques [8]. Il verse sa part de la gratification au pedel, aux sonneurs et à l'organiste [9] ; puis il s'apprête à quitter Lausanne, en payant ses notes arriérées et en faisant encore vite quelques achats, dont quarante sermons manuscrits de M. de Rochefort, à 5 sous pièce [10].

Désigné une semaine plus tard comme suffragant du pasteur Combe à Concise [11], le jeune ministre va s'entendre avec lui : il fut convenu qu'Antoine Berne ferait dans l'église de Concise les fonctions du dimanche, soit sermon et catéchisme, chaque fois qu'il en serait requis ; pour chaque dimanche, il devait toucher 4 livres 10 sous. Avec avril 1768, la suffragance prit fin, le suffragant ayant fait pour le compte du titulaire 23 sermons.

---

[1] Bdd 126, p. 60.
[2] *Ibid.*, p. 135.
[3] *Ibid.*, p. 137.
Ibid., p. 139 et 143.
[5] *Ibid.*, p. 50.
[6] *Ibid.* p 139.
[7] Bdd 51[8], p. 368, 370, 371, 372 et 374.
[8] *Ibid.*, p. 375.
[9] Bdd 126, p. 145.
[10] *Ibid.*, p. 145.
[11] Bdd 51[8], p. 376.

Mais, au jour du règlement des comptes, au lieu de toucher 103 francs 10 sous, Antoine Berne dut se contenter de 92 francs, « seulement 4 francs par sermon », note-t-il avec regret [1]. A ce moment, l'Académie décidait d'échanger les impositionnaires Berne et Combe ; l'impositionnaire Combe, jusqu'alors suffragant du doyen Carrard, à Yverdon, devait aller fonctionner auprès de son oncle, et Antoine Berne prendre sa place à Yverdon. Antoine Berne aurait voulu aller à Chavornay, mais le pasteur de l'endroit avait omis de s'y munir d'un acte de nécessité [2]. Quoi qu'il en soit, quelques jours plus tard, l'Académie prenait une nouvelle décision : Antoine Berne était attribué comme suffragant au pasteur Mingard, ministre de Giez, avec résidence à Grandson [3]. Il commença ses fonctions le 29 mai 1768 [4].

* * *

Nous n'allons pas suivre plus loin Antoine Berne dans sa carrière pastorale. Mais, avant de le quitter, nous allons dresser un petit tableau de la façon dont un étudiant d'une famille aisée dépensait son argent à cette époque, tout en essayant de voir d'un peu plus près notre personnage.

Il nous est difficile de nous faire une idée précise du caractère d'Antoine Berne. Il semble avoir été un étudiant consciencieux, malgré ses fréquentes absences de l'Académie, à en juger par les succès qu'il a obtenus. Nous ne savons rien de sa piété ou de sa foi, mais nous le voyons très régulièrement charitable ; du moins pouvons-nous constater que chaque jour ou presque il consacre une petite somme (généralement un sou) pour les pauvres ; sans doute est-ce ce qu'il mettait comme aumône dans le tronc, la boëtte, comme on disait alors, en sortant du culte. Exceptionnellement, il nous renseigne sur les bénéficiaires de ses charités, qui sont alors plus fortes : c'est un prosélyte [5], les quêteurs du Saint-Gotthard [6], un pauvre marchand qui a été volé [7], la Robert [8], Mayland, de Giez, qui a eu un accident [9], et à qui il donne 3 livres.

---

[1] Bdd 126, p. 167 sq.
[2] Bdd 51[8], p. 394.
[3] *Ibid.*, p. 395.
[4] Bdd 126, p. 166.
[5] *Ibid.*, p. 106.
[6] *Ibid.*, p. 97 et 132.
[7] *Ibid.*, p. 126.
[8] *Ibid.*, p. 152.
[9] *Ibid.*, p. 154.

Quelque chose de mieux attesté par les comptes, c'est son affection pour sa mère : il l'appelle presque toujours sa chère mère, et il ne faut pas y voir une formule toute faite, qui revient d'elle-même sous sa plume : chaque fois que l'étudiant quitte Lausanne pour rentrer à la maison, nous le voyons faire un petit achat pour sa mère ; souvent, c'est un ruban, d'autres fois une paire de gants, une paire de boucles, ou encore du tabac (les dames prisaient alors) [1]. Ces attentions répétées sont certainement la marque d'un sentiment sincère et profond.

Antoine Berne semble aussi avoir eu un sentiment pour sa cousine DeGiez ; une fois qu'elle l'avait accompagné de Grandson à Lausanne, il lui offrit galamment sa part des frais et le dîner à Goumoens [2] ; ailleurs il lui apporte un cadeau en rentrant à Grandson, une paire de gants ou une livre de tabac [3].

Voyons un peu comme il dépense son argent et vit sa vie d'étudiant ; c'est un jeune homme aisé, qui mène la vie d'un fils de bonne famille : il loge chez sa cousine Judith Buttex, il prend pension chez le procureur fiscal de Crousaz, dont la servante est chargée de venir lui faire sa chambre ; et cependant, plusieurs mois durant, nous lui voyons un valet, Frederich, puis Gaspard (il est vrai qu'il les paye très peu, une livre 10 sous par mois) [4]. Il prend des leçons d'escrime chez M. Lamy, maître d'armes, ce qui lui coûte 4 livres par mois [5]. Il fait partie d'un cercle, où il paye chaque mois une cotisation [6]. Il est membre de la Compagnie des Mousquetaires de Grandson, et ne manque jamais un « tirage » [7]. Il chasse, puisqu'il fait réparer un fusil et achète des « dragées » de plomb et de fer [8]. Il va fréquemment voir des « joueurs », des musiciens, des équilibristes [9]. Il emprunte à plusieurs reprises, et d'assez fortes sommes, ce qui est une marque certaine de richesse, ou tout au moins de crédit [10].

---

[1] *Ibid.*, p. 117, 118, 131, 135, 143, 152.
[2] *Ibid.*, p. 100.
[3] *Ibid.*, p. 135 et 142.
[4] *Ibid.*, 121, 122 et 124.
[5] *Ibid.*, p. 77 sq. et 109.
[6] *Ibid.*, p. 120, 121 et 123.
[7] *Ibid.*, p. 7, 9, 43 et 44.
[8] *Ibid.*, p. 95, 144 et 151.
[9] *Ibid.*, p. 93, 94, 98, 104, 125, 126, 132, 134, 139.
[10] *Ibid.*, p. 43 sqq.

Il voyage beaucoup; il fait ordinairement le trajet entre Grandson et Lausanne à cheval; lorsqu'il a de la compagnie ou des bagages, il prend un voiturier. Nous le voyons fréquemment dans les environs immédiats de Grandson, à Fiez, à Onnens, Concise, Saint-Aubin. Nous le rencontrons plusieurs fois à Orbe, à Moudon; il passe deux jours à Saint-Saphorin, une semaine à Avenches; il va ailleurs encore; deux fois, en été, il va à La Brévine avec sa mère; il passe par Vuitebœuf et Couvet, et rentre par Boudry [1].

Il est grand amateur de loteries : il prend des billets, seul ou de moitié avec des connaissances, pour les loteries de Lausanne, de Berne, de Neuchâtel, de Soleure; il a des billets de celle de la Société économique de Berne, de celle de son cousin DeGiez, de celle de son perruquier LeNoir, de celle du cheval de M. le métral DesRuines [2].

Il a des filleuls, trois au moins à notre connaissance; pour le dernier, le fils du capitaine Henri-François Bourgeois, il donne une gratification, des « vins », à la sage-femme et à la servante le jour du baptême; pour ses étrennes, il lui fait faire un service en argent, de plus de trois onces, avec étui, qui revient à 17 livres 14 sous [3].

(Il serait bon d'ouvrir ici une parenthèse sur la valeur de l'argent : il est extrêmement difficile de se faire une idée exacte du pouvoir d'achat de l'argent; tout au plus peut-on s'en faire une représentation approximative en comparant un prix quelconque avec le prix de quelque chose qui avait peu de chances de varier beaucoup d'une année à l'autre, et qui servira en quelque sorte d'étalon. Prenons par exemple comme point de comparaison le prix de la chambre et de la pension d'Antoine Berne à Lausanne; il paye 4 francs par mois pour une chambre non chauffée, avec le confort que nous avons vu; et une vingtaine de francs par mois pour la pension (déjeuner, dîner et

---

[1] *Ibid.*, p. 98, 104, 110, 112, 113, 127, 130, 183.

[2] *Ibid.*, p. 43, 71, 84, 85, 112, 113, 116, 117, 119, 120, 121, 135, 136.

[3] *Ibid.*, p. 126, 134 et 138.

souper). Si maintenant nous le voyons payer 26 livres 13 sous pour 4 paires de bas de soie [1], soit l'équivalent de plus d'un mois de pension, cela nous amènerait à 30 ou 40 francs (valeur d'aujourd'hui) pour une paire de bas ; c'est énorme ; nous en conclurons que la soie était très chère, comparée au coût général de la vie, que c'était donc un objet de luxe.)

Antoine Berne joue, et il joue à l'argent ; il joue beaucoup et il joue très souvent [2], ce qui était courant alors chez nous, et dans toute l'Europe. Pour se rendre compte de l'importance primordiale du jeu dans la vie mondaine d'alors, il n'est que de penser aux *Mémoires* de Casanova ou de relire *La vie de société au Pays de Vaud à la fin du XVIIIme siècle*, de M. et Mme de Charrière de Sévery. Antoine Berne joue pour des sommes relativement modiques ; mais ces sommes modiques, accumulées jour après jour, finissent par devenir importantes. Faisant une récapitulation de ses gains et de ses pertes à fin décembre 1765, soit pour une période de 20 mois, notre étudiant constate qu'il a gagné 343 livres un sou et perdu 248 livres 12 sous 6 deniers, soit un gain net de 94 livres 8 sous 6 deniers (l'équivalent de quatre à cinq mois de pension ; on comprend que le jeu pouvait devenir un gagne-pain pour certains) [3]. Nouvelle récapitulation au bout de deux mois : cette fois, il y a été plus fort, et il a joué plus fréquemment encore : en deux mois, il a perdu 251 livres 4 sous (l'équivalent de 10 mois de pension) et gagné seulement 138 livres 19 sous 6 deniers : perte sèche de 112 livres 4 sous 6 deniers ; pour se consoler, et pour étouffer peut-être une petite protestation de sa conscience, Antoine Berne déduit de cette perte le résultat positif de l'exercice précédent ; mais malgré cela il reste un déficit de 17 livres 16 sous [4]. Et il continue ; à la fin de l'année, il constate une nouvelle perte

---

[1] *Ibid.*, p. 139.

[2] Sur les 184 pages de son livre de comptes (et quelques-unes sont restées blanches), il y en a 30 exclusivement consacrées aux gains et pertes de jeu, et 13 en grande partie.

[3] Bdd 126, p. 35 sq.

[4] *Ibid.*, p. 39 sq.

nette de 91 livres 14 sous 6 deniers [1]. Pour 1767, il y a une perte nette minime, sur une perte totale de 261 livres 4 sous [2]. En 1768, léger gain net d'une vingtaine de livres [3].

A quoi joue-t-il ? A de très nombreux jeux, qu'il indique souvent par une simple initiale ou un signe ; on peut identifier le quadrille, la vole, les tarots, le piquet, la vuisque (whist), la siamoise, le pharaon, le onze et demi, le trente et quarante, le billard, et les quilles, lors des « tirages » de Grandson [4]. Ses partenaires de jeu sont des gens de son monde : par exemple, pendant l'été 1764, qu'il passe à Grandson, il joue d'ordinaire avec l'étudiant Samuel Bourgeois [5], le capitaine Gamaliel Bourgeois [6], l'étudiant Georges de Ribeaupierre [7], les pasteurs Jean-Pierre Morel [8] et Joseph Marindin [9].

Antoine Berne achète beaucoup de tabac, d'ordinaire du tabac à priser, qu'il tient dans des tabatières de papier mâché ; mais il faut les remplacer si souvent qu'il finit par en acheter une d'écaille, qu'il fait ensuite garnir de buis [10]. Nous l'avons vu offrir du tabac à sa mère et à sa cousine DeGiez. Il ne dit rien d'ordinaire de la qualité du tabac qu'il achète, c'est sans doute du tabac courant ; mais parfois il mentionne que c'est du tabac de Hollande, de Paris ou du Maroc [11] ; c'est aussi du tabac à fumer, et il achète à plusieurs reprises des pipes, des allumettes, de l'amadou, un briquet, des pierres à feu [12].

Voyons un peu la toilette et les soins personnels. Antoine Berne se fait accommoder tous les jours par le perruquier, et il a toujours un arrangement à long terme avec le perruquier de Grandson ou avec un de ceux de Lausanne [13]. Je ne reparlerai pas longuement de sa garde-robe, nous l'avons vue en détail au départ pour Lenzbourg. Relevons seulement un ou deux points : Antoine Berne achète beaucoup de gants, une vingtaine

---

[1] *Ibid.*, p. 41 sq.
[2] *Ibid.*, p. 183.
[3] *Ibid.*, p. 184.
[4] *Ibid.*, passim, notamment p. 15, 23, 25, 27, 30, 31, 35.
[5] *Ibid.*, p. 67.
[6] *Ibid.*, p. 63.
[7] *Ibid.*, p. 65.
[8] *Ibid.*, p. 12.
[9] *Ibid.*, p. 13.
[10] *Ibid.*, p. 143 et 150.
[11] *Ibid.*, p. 72, 119, 138 et 172.
[12] *Ibid.*, p. 119, 120, 134 et 139.
[13] *Ibid.*, p. 53, 55, 79 et 80.

de paires en cinq ans. Il a un parapluie, qu'il doit faire refaire en mars 1765. Il possède deux cannes de jonc, dont l'une est garnie d'argent [1]. Il a une montre, qui a souvent besoin de réparation [2]. Il achète une paire de boucles de pinchebec (imitation d'or), pour le prix de 3 livres 4 sous [3]. Il ne paraît pas avoir trouvé de chapelier à sa convenance à Lausanne ; c'est le chapelier Bérard, à Vevey, qui lui fournit ou lui répare ses chapeaux [4]. Son tailleur habituel à Lausanne est Visard, qui lui présente de nombreuses parties (factures) à payer [5]. Ses fournisseurs d'étoffe sont variés : Vivian et Cie., Versel et Cie., Mmes Papus et d'Autun, le marchand drapier Favre [6] ; notons un emploi fréquent d'étoffes étrangères, serge de Nîmes, drap d'Abbeville ou d'Elbeuf, merveille de Hollande, everlestin et flanelle d'Angleterre [7].

Parmi les objets de toilette, relevons une grosse consommation de poudre à poudrer ; une fois il en achète quatre livres d'un seul coup [8] ; pour protéger son visage quand il poudre ses cheveux, il se sert d'un carton spécial que lui vend son perruquier [9]. Il achète des savonnettes, de l'eau de lavande, de la pommade. Lorsque le froid et la bise reviennent avec l'hiver, il est obligé de se procurer de la pommade pour les lèvres [10]. Nous ne le voyons guère recourir à un médecin : tout au plus une partie au docteur Vullyamoz, et une à l'apothicaire Levade [11] ; une autre fois, il achète des yeux d'écrevisse [12], dont la pharmacopée d'alors faisait un grand usage [13].

---

[1] *Ibid.*, p. 107, 129, 131 et 153.
[2] *Ibid.*, p. 113, 115, 118, 122, 137.
[3] *Ibid.*, p. 16 et 105.
[4] *Ibid.*, p. 16, 101, 109, 131.
[5] *Ibid.*, p. 60, 104, 119, 122, 130, 140, 146.
[6] *Ibid.*, p. 69 sq., 73 sq., 77 sq.
[7] *Ibid.*, p. 58, 74, 101 et 138.
[8] *Ibid.*, p. 131.
[9] *Ibid.*, p. 122, 132 et 147.
[10] *Ibid.*, p. 105, 116, 121, 122, 136, 148.
[11] *Ibid.*, p. 146.
[12] *Ibid.*, p. 144.
[13] M. le docteur Eugène Olivier m'écrit que les yeux d'écrevisse sont de petits globules blancs, réserves calcaires où l'écrevisse puise au moment de ses mues. On en faisait un usage externe, en introduisant l'œil d'écrevisse sous la paupière, pour en extraire les grains de poussière ; et un usage interne varié, contre toutes fièvres, acidités et inflammations.

Comme il est soit en pension, soit à la maison, il n'a pas à s'acheter de nourriture ; nous ne voyons passer dans ses comptes que les petits « extra » qu'il s'accorde de temps en temps : des châtaignes, des citrons, des fruits, de la crème, du sucre, des navettes, de l'orgeat, du sirop, du jus de réglisse [1] ; parfois du thé ou du café [2] ; jusqu'en juin 1767, il paraît avoir ignoré totalement le chocolat ; dès lors il y prend goût, et en achète fréquemment, une livre à la fois [3].

Et son activité intellectuelle, me dira-t-on ? Il lit et il écrit. Il écrit de nombreuses lettres ; qu'il soit à Lausanne ou à Grandson, il note fréquemment dans ses comptes des ports. Et il achète des livres ; il en loue aussi ; son fournisseur habituel est le libraire Dupuget, à Yverdon, parfois aussi Heubach à Lausanne [4]. Il acquiert régulièrement les *Mémoires de la Société économique de Berne*, qu'il fait relier [5] ; il est grand amateur d'almanachs, s'en procurant parfois deux par an. Il achète un *Poème* de M. Dulard, un *Discours* de M. Servan, *Le Bacha de Bude*, une grammaire latine de Félice, *Le Philosophe chrétien* de M. Formey, un *Discours sur l'administration de la justice criminelle* [6]. En mai 1765 il acquiert la *Philosophie de l'histoire* de feu l'abbé Bazin [7], un livre qui a été interdit par l'Académie le mois précédent [8]. Il se procure des ouvrages pour ses études de théologie : un *Catéchisme* d'Osterwald, la *Théologie de l'Ecriture Sainte*, la *Théologie* de Beck, *L'Exercice du saint ministère* d'Osterwald ; n'oublions pas non plus les quarante sermons manuscrits, à 5 sous pièce, de M. de Rochefort [9].

Pour son élève Albert Manuel, il fait acheter une déclinaison, un dictionnaire latin-français, les comédies de Térence en latin, les *Selectae Historiae*, deux grammaires de Restaut, la *Géométrie* de Rivard, la *Géographie* d'Osterwald, l'*Histoire* de Vernet, l'*Abrégé des sciences et des arts*, l'*Instruction chrétienne de*

---

[1] Bdd 126, p. 101, 104 à 107, 115, 129, 141.
[2] *Ibid.*, p. 105, 107, 108, 114.
[3] *Ibid.*, p. 140 à 148, *passim*.
[4] *Ibid.*, p. 71 sq., 75 sq., 97 et 123.
[5] *Ibid.*, p. 20 et 97.
[6] *Ibid.*, p. 72, 76, 143 et 146.
[7] *Ibid.*, p. 72.
[8] Bdd 51[8], p. 262.
[9] Bdd 126, p. 76, 97, 143, 144, 145.

Vernet, les *Catéchismes* d'Osterwald [1]. Pour le père, le bailli Gabriel Manuel, il souscrit à la *Feuille d'Avis de Lausanne* et à *Aristide ;* il lui procure un exemplaire de *Bélisaire* de Marmontel, qui vient de paraître [2], de même qu'il avait commandé pour le bailli de Montenach l'*Avis au peuple sur sa santé* de Tissot [3].

Et maintenant, nous allons prendre congé d'Antoine Berne au moment où lui-même, ayant quitté l'Académie, assiste pour la dernière fois à une fête des étudiants. Les étudiants de Lausanne célèbrent en juillet 1768 une grande abbaye. Antoine Berne, qui est suffragant à Grandson, s'y rend pour huit jours à cheval : il sera de toute la fête ; il ira à la rencontre du capitaine à Lutry, il participera au « tirage » et au grand dîner du Lion d'Or, et il y paraîtra dans toute sa gloire, en bel habit brodé, cadenette ornée de rubans, chapeau garni de galons, écharpe de ruban, souliers à boucles et l'épée au côté : un vrai gentilhomme, distribuant généreusement les pourboires tout autour de lui. C'est dans cette atmosphère de fête, dépensant gaiement 70 livres que nous le laisserons, en train de prendre dignement congé du temps d'étude et des étudiants [4].

---

[1] *Ibid.*, p. 47 sq.
[2] *Ibid.*, p. 47.
[3] *Ibid.*, p. 122.
[4] *Ibid.*, p. 153.